



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEC)/MED WG.169/3

26 juin 2000

Original : FRANCAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

4^e réunion du Comité directeur de la
Commission méditerranéenne du développement durable

Corfu, 22-23 juin, 2000

**Rapport de la quatrième réunion du Comité directeur
de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

Table des matières

Corps du rapport

Annexes

- Annexe I** Ordre du jour de la réunion
- Annexe II** Relevé des conclusions des travaux de la quatrième réunion du Comité directeur
- Annexe III** Ordre du jour provisoire de la 6^e réunion de la CMDD à Tunis
- Annexe IV** Liste des participants

Introduction

1. Lors de leur troisième réunion qui s'est tenue à Tunis les 20 et 21 janvier 2000, les membres du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) ont décidé de se retrouver à Corfou (Grèce) pour leur quatrième réunion, à l'invitation du représentant du Groupe des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN) au sein de la Commission.
2. La quatrième réunion du Comité directeur s'est donc tenue à Corfou, au Centre culturel ionien, les 22 et 23 juin 2000.
3. Les membres ci-après du Comité directeur, accompagnés pour certains par des conseillers, ont pris part à la réunion : Groupe des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Malte, Monaco, Tunisie, Turquie et Ville de Rome. Le Secrétariat du PAM/PNUE a fait office de Secrétariat de la réunion. La liste complète des participants figure à l'annexe IV du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour:

Ouverture de la réunion

4. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a annoncé que S.E. Mme F. Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Tunisie et Présidente du Comité directeur de la CMDD, retenue par d'autres obligations, n'avait pu, à son grand regret, prendre part à la présente réunion. Elle avait fait savoir qu'elle délégait à M. S.E. M. B. Fautrier, Ministre plénipotentiaire de Monaco, la présidence de la réunion. De son côté, M. Gugliemi, représentant du WWF, s'excusait de son absence, due à des raisons indépendantes de sa volonté.
5. M. G. Giourgas, représentant de l'EOAEN, à l'instigation duquel la réunion se tenait à Corfou, a souhaité la bienvenue à tous les membres du Comité. Il a brièvement retracé l'histoire de Corfou en insistant sur l'influence séculaire de Venise et les grandes figures qui avaient laissé leur empreinte sur l'île. Aujourd'hui, en accueillant le Comité directeur de la CMDD, Corfou s'honorait de participer à une nouvelle croisade, toute pacifique, en faveur du développement durable. M. Giourgas a annoncé qu'une médaille de son organisation serait remise à S.E. le Ministre de Monaco ainsi qu'au Coordonnateur et au Coordonnateur adjoint du PAM.
6. M. S. Dendias, Président de la Chambre de commerce de Corfou, M. C. Skourtis, Préfet adjoint et M. Y. Petsos, Directeur général – s'exprimant au nom de Mme A. Canellopoulos, Secrétaire de la région des îles ioniennes - ont, à tour de rôle, salué les participants en leur souhaitant un agréable séjour et plein succès dans leurs travaux. Chacun d'eux a insisté sur l'importance que revêtait, pour les responsables locaux et tous les habitants de Corfou, la notion de développement durable, l'île étant, depuis plusieurs décennies, un haut-lieu du tourisme méditerranéen et international et ayant dû très tôt, à ce titre, rechercher un équilibre entre développement et sauvegarde de l'environnement.
7. Au nom du Secrétariat, M. Chabason a remercié la Chambre de commerce de Corfou et les autorités grecques locales pour leur accueil chaleureux. Il a ajouté que pour les participants, se trouver à Corfou où un effort manifeste avait été consenti pour maîtriser les pressions sur l'environnement, serait un symbole puissant au regard de leurs travaux.
8. S.E. M. Fautrier s'est joint à ces remerciements au nom du Comité directeur et a estimé à son tour que Corfou représentait un bon exemple de l'équilibre que l'on

pouvait obtenir autour du bassin méditerranéen pour concilier les exigences contradictoires de l'essor économique et de la préservation du cadre de vie. Il a ajouté qu'un site aussi idyllique que celui où se tenait la présente réunion aiderait les participants à arrêter les dernières dispositions visant à faire un succès de la 6e CMDD de Tunis en novembre prochain.

Point 2 de l'ordre du jour : **Adoption de l'ordre du jour**

9. En examinant son ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNE(OCA)/MED WG.169/1 pour adoption, le Comité directeur a décidé que, après le débat du point 3, il passerait directement au point 8 «Sixième réunion de Tunis», qui deviendrait ainsi le point 4, pour revenir ensuite aux autres points dans leur ordre de succession.

Point 3 de l'ordre du jour : **Bilan stratégique : activités préparatoires,**
y compris une éventuelle Déclaration

10. M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a présenté le rapport du Secrétariat pour la présente réunion (UNEP(OCA)/MED WG.166/2) en indiquant que la plus grande partie de la réunion serait consacrée à faire le point sur la préparation du Bilan stratégique. Il a rappelé que le plan général du Bilan avait été approuvé par le Comité directeur à sa réunion de janvier à Tunis, avec le questionnaire et les autres documents d'accompagnement. Depuis janvier, le Secrétariat avait engagé une course contre la montre pour que les délais prévus soient respectés. Le questionnaire avait été envoyé dès février à tous les membres de la CMDD, et il avait fallu, à plusieurs reprises, relancer les pays et autres membres pour obtenir de la majorité d'entre eux les réponses et les rapports. Pour deux pays dont les réponses manquaient, on avait fait appel aux «Profils de pays» du Plan Bleu, pour deux autres aux rapports OCDE. Dans ces conditions, les deux consultants chargés de la préparation du Bilan proprement dit, avaient dû travailler dans des conditions difficiles, au fur et à mesure que les rapports arrivaient – dont certains jusqu'à une date très récente. De plus, c'était la première fois qu'un tel travail était accompli sans appui financier aux pays et autres membres de la part du PAM. Or, les réponses et les rapports étaient, pour la plupart, d'une qualité qui était à souligner, et en dehors de leur synthèse pour leur inclusion dans le Bilan stratégique, ils représentaient déjà, par leurs données et les analyses pertinentes qui les accompagnaient, des documents précieux pour les pays eux-mêmes. Ainsi, grâce à l'ensemble des travaux déjà réalisés à la réunion, le 11 mai à Monaco, du comité de pilotage et des orientations qu'il avait fournies, le Comité directeur était saisi à la présente réunion de la version avancée des deux documents majeurs : le rapport de M. M. Ennabli, couvrant l'ensemble des chapitres, avec une ébauche de recommandations et propositions d'action, et le rapport de M. H. Cocossis centré sur les performances des politiques et les réponses par pays, qui avait déjà été en partie intégré dans le rapport de M. Ennabli. De leur côté, et sous réserve de compléments ou d'ultimes remaniements qui pourraient leur être demandés, les trois autres consultants ou équipe de consultants avaient achevé leurs rapports respectifs : M. A. Manos sur la «société civile», MM. P. Bifani et M. M. Ibrahim sur «la coopération régionale», et M. A. Papasovic sur «le système de Barcelone/PAM». Pour l'essentiel, ces rapports aussi avaient déjà été synthétisés et inclus dans le rapport de M. Ennabli
11. M. M. Ennabli, consultant du PAM, a présenté son projet de Bilan stratégique 2000 en rappelant la méthode suivie pour sa préparation, les objectifs et démarches, et il a dégagé les grandes lignes de ses principaux chapitres sur les enjeux et le développement durable en Méditerranée.

12. Tous les membres du Comité, qui sont intervenus après cette présentation de la première ébauche du Bilan stratégique pour faire part de leurs premières observations, ont félicité M. Ennabli pour la qualité du rapport qui leur était soumis : la richesse des données et la pertinence des analyses permettaient de bien augurer de ce que serait la version finale qui serait présentée à la réunion de Tunis. Compte tenu des contraintes de temps et de moyens sous lesquelles le travail avait été réalisé, on pouvait considérer que la gageure avait été tenue.
13. M. G. Giourgas, représentant de l'EOAEN, a fait observer qu'aucune allusion aux îles n'était faite dans le rapport. Or, on le savait, c'était depuis quelques années, l'une de préoccupations majeures de l'UE, les îles figurant parmi les «régions défavorisées et éloignées» appelant un traitement spécial au titre des fonds structurels.
14. Le Président, M. B. Fautrier, a appuyé cette observation en rappelant que l'insularité était un aspect majeur de la région, qu'elle entraînait des problèmes spécifiques et parfois très aigus, et qu'elle mériterait peut-être de faire l'objet d'un encadré dans le rapport. Pour sa part, il relevait aussi que les changements climatiques étaient traités à part. Or, il y avait à l'évidence, dans ce domaine, un déficit de volonté politique, et il convenait de faire ressortir l'importance de ce sujet.
15. Mme K. Adanali, représentant le Ministère de l'environnement de Turquie, a indiqué qu'il serait prématuré de se livrer à une réflexion approfondie sur le texte et que l'on pourrait envoyer des commentaires écrits résultant d'une relecture soigneuse. Mais il lui apparaissait déjà qu'il faudrait se concentrer davantage sur les questions intersectorielles (comme les impacts des transports, etc.).
16. M. L. Vella, représentant le Département de l'environnement de Malte, a également insisté sur la nécessité de traiter des îles et de l'insularité, la problématique du développement durable y étant plus lourde et donc plus exemplaire pour les autres régions.
17. M. F. la Torre, représentant la Ville de Rome, a estimé que, d'une manière générale, la vision stratégique constituait l'essentiel du Bilan et qu'elle devrait être plus ramassée et explicite pour être plus efficace. En ce qui concernait les collectivités locales, il fallait éviter de les classer sous la rubrique «société civile», car cela pouvait être source de confusion. Les collectivités locales étaient un pouvoir constitué, élu le plus souvent, même si le degré de décentralisation différait d'un pays à l'autre, et c'était en tant que tel qu'il fallait les considérer, pour mieux analyser la situation du développement urbain. Par ailleurs, le rapport mentionnait les réseaux d'ONGs, mais non ceux des collectivités locales.
18. Trois autres membres sont intervenus pour souscrire à l'observation du représentant de la Ville de Rome sur la nécessité de dissocier les autorités locales de la société civile, même si, pour des raisons de commodité organisationnelle, elles étaient associées dans les trois catégories de la CMDD. Un représentant a fait valoir que le rôle des autorités locales avait tendance à s'accroître.
19. Pour la délégation tunisienne, il convenait aussi d'accorder une plus grande attention à deux aspects essentiels : la dégradation de la qualité de la vie et le problème de la pollution hydrique – assainissement y compris – en vue de protéger les ressources en eau continentales et phréatiques.
20. Tirant les conclusions de ce premier tour de table, le Secrétariat a indiqué qu'il avait pris bonne note de ces remarques pertinentes et qu'il serait procédé dans le rapport

aux ajustements nécessaires. Pour sa part, M. L. Chabason a estimé qu'il faudrait insérer une description des tendances macroéconomiques et de leurs conséquences dans la région ainsi qu'une analyse plus précise des questions financières liées au développement durable, avec les organisations internationales engagées sur certains projets, comme le FEM et le METAP.

21. Pour M. B. Henchi, représentant la Tunisie, il convenait d'améliorer la coordination et la synergie entre les différents cadres de travaux menés dans la région, et se concentrer sur les grandes sources de financement, comme l'avait montré la dernière réunion du SMAP.
22. Appuyant cette idée, la représentante de la Turquie a suggéré que la Déclaration contienne un appel aux pays riverains et aux organisations sur la question du financement. Les autres membres ont adhéré à cette proposition et souligné que le Bilan offrait l'occasion de mettre en valeur l'importance du financement des activités de développement durable, avec les diverses options qui s'offraient, le rôle des mécanismes, des bailleurs de fonds et de la coopération bilatérale (avec le Japon, par exemple) qui devaient être plus détaillés.
23. Un représentant a appelé l'attention des participants sur le vocabulaire parfois rébarbatif utilisé pour décrire les organisations et leurs structures. Puisque le Bilan était destiné à une large diffusion, il fallait s'évertuer à utiliser une terminologie plus familière et éviter l'accumulation de sigles. Pour un autre représentant, il y avait là, effectivement, un problème d'image, et il fallait faire passer un message énergique, perceptible par tous; cela dit, il était difficile d'éviter la plupart des sigles dans la description des organisations internationales.
24. La réunion s'est également interrogée sur d'autres questions touchant davantage à la forme qu'au contenu du rapport. Certaines analyses des experts étaient très critiques et à juste titre, par exemple à l'égard du système du PAM, de la CMDD et de sa composition, du partenariat euro-méditerranéen, du fossé Nord-Sud. Fallait-il publier et diffuser séparément les rapports «régionaux» des experts, ou s'en tenir à leur synthèse et inclusion dans le Bilan, peut-être en ajustant le message, car certaines susceptibilités sont à ménager? Il convenait aussi de parler davantage des CDD nationales et de l'intérêt qu'il y aurait à les associer aux travaux de la CMDD. Le chapitre III actuel donnait parfois l'impression de tout englober, au détriment des chapitres III et IV qui perdaient de leur raison d'être et de leur substance : il faudrait veiller à rééquilibrer l'ensemble, au besoin en transférant vers les IV et V les éléments du III qui y trouvaient plus légitimement place, et éviter ainsi des redites. Il était bien d'avoir déjà souligné dans le rapport l'intérêt de l'approche du développement durable «en réseaux », mais ces derniers ne se limitaient pas aux ONGs, il y avait également les réseaux des villes, des chambres de commerce, des universités.
25. Résumant l'esprit et les divers points du débat, le Secrétariat a indiqué qu'il serait tenu compte de toutes les observations formulées sur la forme et le fond dans l'établissement de la version remaniée du rapport. Mais le Bilan offrait l'occasion de soulever auprès des Parties contractantes la question de la restructuration du PAM et il ne fallait pas la laisser passer. À l'origine, le PAM avait été structuré sur la protection du milieu marin et sur l'évaluation, puis, progressivement, il avait été recentré sur la gestion du littoral et sur la notion de développement durable. Ce recentrage avait pu s'opérer en partie parce que deux Centres régionaux, le PAP et le PB, travaillaient déjà sur ces questions, et que le MED POL avait commencé à s'y ouvrir par le biais du PAS. Ainsi avait-on pu bâtir sur la gestion intégrée des zones

côtières (GIZC) et les scénarios, en évitant les réformes de structure. Mais il semblait qu'on avait aujourd'hui atteint une limite, comme l'avaient montré les travaux sur les thèmes «industrie» et «libre-échange». Il y avait donc une option claire à présenter aux Parties contractantes : ou bien l'on continuait dans le système actuel, avec un risque réel de blocage à terme, ou l'on restructurait les CARs, le MED POL et le PAC en revoyant la méthode de travail et en introduisant de nouveaux intervenants comme les organisations internationales pour les questions où le PAM manquait de l'expertise nécessaire.

26. Les membres du Comité directeur ont souscrit à ce point de vue en estimant qu'un processus était en cours, qu'on ne pouvait plus l'arrêter, et que le Bilan, même sous sa forme actuelle préliminaire, offrait suffisamment d'éléments pertinents pour infléchir la stratégie.
27. M. H. Cocossis, Consultant du PAM, a présenté les grandes lignes de son rapport consacré à l'analyse des réponses et rapports des pays, assorti de trois tableaux récapitulatifs et articulé sur les performances des politiques menées, les lacunes et les faiblesses des politiques actuelles et les principales mesures prises par chacun des pays en faveur du développement durable.
28. Lors de l'échange de vues qui a suivi, les membres du Comité directeur, après avoir loué le sérieux et la pertinence du travail réalisé, ont admis que le taux de réponse des pays était très satisfaisant, et ils ont demandé quelques précisions sur certains des aspects traités.
29. Dans leurs réponses, les consultants et le Secrétariat ont indiqué que les cases vides des tableaux ne signifiaient pas forcément des lacunes des pays mais pouvaient être des omissions ou des manques d'informations. De toute façon, les pays auraient l'occasion de corriger et de compléter.
30. D'une manière générale, et compte tenu du caractère officiellement validé des informations communiquées, les participants sont convenus que les pays devaient figurer nommément, comme c'était le cas dans la version actuelle, sous réserve pour eux de la possibilité de vérifier encore ces informations et éventuellement de les corriger lorsque le rapport remanié leur serait adressé. La partie consacrée aux pays manquaient d'indicateurs chiffrés, notamment pour la mise en place et le renforcement des capacités (corps d'inspecteurs, systèmes de formation, etc.) et l'envoi du rapport remanié serait aussi l'occasion de demander quelques données additionnelles sur ces sujets.
31. M. M. Ennabli a donné lecture du premier ensemble d'une trentaine de « recommandations et propositions d'action » qui étaient avancées, au titre du chapitre VI du rapport sous sa forme actuelle.
32. Les membres du Comité directeur ont estimé qu'il y avait un décalage entre «l'élan en faveur du développement durable» revendiqué dans le titre et le caractère souvent très technique des recommandations. On y dénonçait parfois des lacunes auxquelles il était déjà remédié dans certains pays, et l'on s'attachait à des questions d'ordre organisationnel. Bref, il fallait plus nettement faire la part du politique - à privilégier - et du technique - qui était accessoire, d'autant qu'elles serviraient de base à la Déclaration qui serait adoptée par le Segment ministériel de Tunis.
33. Les consultants et le Secrétariat ont répondu que ce premier ensemble avait plutôt valeur de test pour voir quelles idées étaient à exclure, à retenir ou à développer.

Sans doute, eu égard à l'importance des recommandations dans le Bilan et à leur rapport avec la Déclaration à laquelle elles serviraient de base, fallait-il envisager une structure de travail restreinte qui travaillerait plus spécialement à cette rédaction.

34. À l'issue d'un court débat, le Comité directeur est convenu du mode opératoire suivant pour les recommandations : le Secrétariat et les deux experts de l'équipe de rédaction du Bilan établiraient des propositions de recommandations qui seraient adressées aux membres de la Commission vers le 15 juillet 2000; sur la base des observations formulées par les membres, le Secrétariat, les deux experts et d'autres membres éventuels se réuniraient vers le 20 septembre, à l'invitation de la Tunisie, pour rédiger la version finale des recommandations ainsi qu'une ébauche de la Déclaration.

Point 4 de l'ordre du jour : **6^e réunion de la CMDD et son ordre du jour**

35. La réunion ayant constaté que les dates initiales des 20-23 novembre 2000 posaient problème pour les pays en raison de la tenue concomitante du Segment ministériel de la réunion de la convention-cadre sur les changements climatiques à la Haye, un consensus s'est rapidement dégagé pour retenir celles du mardi 14 au vendredi 17 novembre 2000 proposées par le Secrétariat et la Tunisie, pays hôte.
36. De même, a indiqué le Secrétariat, quand le projet d'ordre du jour figurant en annexe de son rapport pour la présente réunion avait été établi, il n'était pas encore question d'adopter une éventuelle Déclaration à l'issue du Segment ministériel. Cette nouvelle donne obligeait à revoir l'ordre du jour en déplaçant du premier au troisième jour le Segment ministériel, pour que le Bilan stratégique avec ses recommandations et le projet de Déclaration puissent être débattus et finalisés auparavant par les groupes de travail ad hoc et la plénière. La quatrième et dernière journée serait ainsi consacrée aux points restants de l'ordre du jour et à l'adoption du relevé de conclusions et décisions, une majorité de membres interrogés par courrier s'étant ralliés à cette solution plutôt qu'à l'adoption du rapport in extenso usuel (lequel serait de toute façon établi mais adressé pour approbation à tous les membres quelques jours après la réunion).
37. Les membres du Comité directeur ont donné leur accord à cette nouvelle configuration générale de l'ordre du jour, étant entendu que le Secrétariat leur enverrait dans les prochains jours une version détaillée de l'emploi du temps revisité prévoyant une plénière d'ouverture le 1^{er} jour, une plénière de conclusion des travaux des groupes ad hoc à la fin du 2^e jour, puis à nouveau une plénière après la tenue du Segment ministériel. Ils sont convenus aussi que le Segment ministériel devrait se focaliser sur la Vision stratégique et des actions spécifiques, et que, à cet effet, le Secrétariat adresserait aux Points focaux nationaux une liste indicative qui pourrait servir de base aux interventions de leurs ministres respectifs.

Point 5 de l'ordre du jour : **Groupes de travail thématiques : état d'avancement**

38. Le Secrétariat a présenté au Comité directeur l'état des travaux des trois groupes thématiques restant en cours : «Industrie et développement durable», «Libre-échange et environnement dans le contexte du développement durable» et « Gestion urbaine et développement durable», en précisant les réunions, les études parallèles et les apports respectifs. Le Comité directeur en a pris acte et a sollicité et encouragé une participation dynamique aux activités préparatoires concernant ces thèmes de manière à aboutir à des recommandations réalistes et effectives.

Point 6 de l'ordre du jour : **Suivi des recommandations de la CMDD**

39. Le Secrétariat, en introduisant ce point de l'ordre du jour, a fait observer que la mise en oeuvre et le suivi des recommandations avaient, à maintes reprises, fait l'objet de débats aux dernières réunions ordinaires des Parties contractantes comme à celles de la CMDD sans qu'on n'ait pu toutefois aboutir à une conclusion nette et formelle : s'il avait été certes précisé à chaque fois que les Parties contractantes devaient appliquer les recommandations de la CMDD, il n'avait jamais été spécifié comment elles devaient le faire.
40. Un participant ayant rappelé qu'à la Onzième réunion de Malte, les Parties contractantes avaient invité le Secrétariat à élaborer une stratégie de suivi qui permettrait aussi d'évaluer l'efficacité des actions engagées, le Coordonnateur adjoint a indiqué que cela serait fait pour la prochaine réunion des points focaux mais qu'en attendant un effort de visibilité avait été fait en affichant les recommandations sur le site Web et en faisant des tirés à part largement diffusés; par ailleurs, l'approche par projets pilotes dans divers pays, notamment pour l'information et le tourisme, avait permis d'obtenir des rapports excellents et prouvait que, surtout si ces projets étaient jumelés, ils serviraient à tester les modalités pratiques de mise en oeuvre des recommandations. La réunion est convenue de l'intérêt de cette approche.

Point 7 de l'ordre du jour: **Nouveaux thèmes possibles : activités préparatoires**

41. Le Secrétariat a rappelé que, jusqu'ici, les thèmes traités par la CMDD avaient été retenus sans se fonder sur des critères précis et sans s'interroger sur la valeur ajoutée qu'ils pouvaient offrir par rapport aux travaux déjà menés dans la région. Tant que les thèmes avaient permis de tabler sur l'expérience et l'expertise du PAM - comme pour le tourisme ou la gestion du littoral -, il n'y avait pas eu de problèmes, mais il apparaissait qu'il en allait tout autrement avec les trois thèmes encore en cours. C'est pourquoi l'idée d'une nécessaire «période de maturation» s'était imposée pour le choix de nouveaux thèmes, et que les études de faisabilité basées sur 4 critères permettraient d'opérer un premier «tri» à la 6^e réunion de Tunis, et un choix définitif à la 7^e réunion prévue en Turquie.
42. Le Comité directeur a confirmé son plein appui à la méthode de choix adoptée pour les nouveaux thèmes en approuvant également l'idée, avancée par le Secrétariat, de se baser sur les éléments qui ressortiraient du Bilan stratégique et de la Déclaration qui seraient adoptés en novembre prochain à Tunis.

Point 8 de l'ordre du jour: **Coopération avec la CDD/ONU et d'autres partenaires**

43. Le Coordonnateur adjoint a retracé le fil des événements ayant conduit la CDD/ONU à annuler sa participation à l'organisation et au déroulement de la prochaine réunion de Tunis. Cette annulation prêtait à diverses interprétations, dont la plus vraisemblable était un dysfonctionnement interne de la CDD/ONU au moment de la préparation de la 8^e réunion de la CDD ainsi qu'un problème financier.
44. Les membres du Comité directeur, après avoir pris acte de cette annulation et l'avoir regrettée, ont estimé qu'il fallait se tourner vers l'avenir et vers les nombreuses occasions qui allaient s'offrir à la CMDD de participer à des processus déterminants et d'y promouvoir ses réalisations et son Bilan stratégique, à commencer par la

préparation de RIO + 10 ou II^e Sommet de la Terre. Il fallait donc continuer la collaboration avec la CDD/ONU, et la Tunisie avait adressé à son président une invitation à la 6^e réunion. Le Président de la réunion a de son côté suggéré d'instaurer une coopération avec d'autres instances, comme les commissions économiques régionales. D'une manière générale, il convenait de rappeler à tous les membres de la CMDD qu'ils devaient adopter une stratégie de présence et participation actives à tous les forums et processus internationaux pertinents en faisant valoir les succès de la coopération méditerranéenne. La réunion a demandé au Secrétariat d'inviter à la 6^e réunion tous les acteurs et organisations actifs dans le domaine de l'environnement-développement en Méditerranée et dans d'autres régions du monde.

Point 9 de l'ordre du jour : **Questions diverses**

45. Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. L. Chabason a rendu compte au Comité directeur de deux décisions de la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes (Malte, 9 et 10 mai 2000) qui intéressaient directement la CMDD : la désignation de la Fédération des industries égyptiennes comme cinquième membre de la catégorie «acteurs socio-économiques» et l'association de l'Autorité palestinienne aux activités de la Commission, avec, autant que possible, une prise en charge financière par le PAM. L'Autorité palestinienne serait invitée à la 6^e réunion de Tunis en la personne de son ministre de l'environnement et elle aurait provisoirement le statut d'associée aux travaux et activités de la CMDD.

Point 10 de l'ordre du jour : **Clôture de la réunion**

46. Sous la présidence de Mme K. Adanali, en remplacement de M.B. Fautrier, le Secrétariat a soumis aux participants un «Relevé de conclusions des travaux de la quatrième réunion du Comité directeur». Après y avoir apporté les quelques modifications nécessaires, le Comité directeur a adopté le relevé, tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport. Le Secrétariat a rappelé qu'un rapport de la réunion serait adressé à tous les membres du Comité pour observations.
47. Après les civilités d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 22 juin à 13 h 15.
48. Aussitôt après la clôture, une conférence de presse a eu lieu à l'intention des médias locaux, au cours de laquelle les représentants de l'EOAEN et le Coordonnateur adjoint ont présenté les conclusions de la réunion. Un communiqué de presse leur avait été distribué lors de l'ouverture de la réunion à laquelle ces médias avaient.

Annexe I

4^e réunion du Comité directeur de la CMDD Corfu, 22-23 juin, 2000

Ordre du jour

- I. Ouverture de la réunion
- II. Adoption de l'ordre du jour
- III. Bilan stratégique : activités préparatoires, y compris une éventuelle « Déclaration »
- IV. Sixième réunion de la CMDD et son ordre du jour
- V. Groupes de travail thématiques : état d'avancement
- VI. Suivi des recommandations de la CMDD
- VII. Nouveaux thèmes possibles : activités préparatoires
- VIII. Coopération avec la CDD/ONU et d'autres partenaires
- IX. Questions diverses
- X. Relevé de décisions et clôture de la réunion

Annexe II

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DES TRAVAUX DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD, 22-23 JUIN 2000, CORFOU.

Le Comité directeur a pris note avec intérêt de l'importance et du contenu des documents de travail de la réunion qui ont été préparés sous de fortes contraintes de temps et de moyens et qui, au-delà de leur synthèse dans le cadre du Bilan Stratégique, constituent une importante source d'information pour l'ensemble des partenaires méditerranéens.

Après présentation de ces documents par le Secrétariat et les experts concernés, ainsi qu'une discussion sur les points les plus pertinents, le Comité directeur a adopté les conclusions et décisions suivantes :

I. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DU BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000, Y COMPRIS UN PROJET DE DÉCLARATION

a) pour la poursuite de l'élaboration du Bilan, il conviendra de prendre en compte les points suivants :

1. la vision et l'approche stratégiques doivent être mieux présentées pour être pleinement visibles et exploitables;
2. l'insularité et sa problématique spécifique devront être traitées, éventuellement en faisant l'objet d'un encadré dans le rapport;
3. autant que faire se peut, il faut dissocier les autorités locales de la société civile, trop souvent associées sous la même rubrique dans le rapport, et procéder à cet effet aux remaniements nécessaires dans le texte sur la société civile;
4. l'accent sera davantage mis sur les changements climatiques et la nécessité d'une volonté politique plus affirmée dans ce domaine;
5. Les aspects «dégradation de la qualité de la vie» et «problèmes de pollution des eaux» (assainissement y compris) doivent être davantage pris en compte, notamment dans le cadre d'un développement urbain durable;
6. dans le chapitre sur les enjeux du développement, il est nécessaire de présenter les tendances macro-économiques et leurs conséquences dans la région;
7. le chapitre III sera restructuré en quatre chapitres dans un souci de lisibilité et de cohérence; certains éléments du chapitre III anticipent le contenu des chapitres IV et V, et il conviendra de veiller à effectuer leur transfert dans ces deux derniers;
8. Le rapport, en son état actuel, donne peu d'informations sur la mise en place et le renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement et de développement durable dans la région méditerranéenne; avec l'envoi du Bilan remanié aux membres de la CMDD, il conviendra d'attirer l'attention sur cette lacune en sollicitant des données additionnelles;
9. pour la section «recommandations», bien faire la part du politique et du technique, en insistant sur le premier et sur l'élan en faveur du développement durable;
10. la question de financement des activités de développement durable devra être mise en exergue avec les diverses options qui s'offrent dans la région, le rôle des bailleurs de fonds et de la coopération bilatérale;

11. employer, chaque fois que c'est possible, une terminologie simple pour décrire les structures et les mécanismes; le message final doit être percutant et accessible à un large public;

b) En ce qui concerne les modalités pratiques de consultation, coopération et diffusion liées au Bilan stratégique, le Comité directeur recommande ce qui suit :

1. la question de la visibilité, en particulier à travers une politique de l'information et de la communication plus dynamique, est aussi capitale pour la CMDD que pour le PAM dans son ensemble; aucun effort ne doit être ménagé pour que cet aspect soit privilégié, notamment lors de la diffusion du Bilan Stratégique puis à toutes les étapes ultérieures de la coopération méditerranéenne en matière de développement durable;
2. dans la synthèse des informations fournies par les membres de la CMDD, les pays doivent figurer nommément dans la partie descriptive, comme c'est le cas dans la version actuelle, sous réserve d'une vérification de leur part lorsque le rapport remanié leur sera adressé en leur demandant d'ajouter quelques données chiffrées sur les des actions ainsi que sur le personnel qui travaille dans le domaine de l'environnement et du développement durable, s'il y a lieu;
3. le développement durable est pour le PAM et la CMDD un enjeu qui doit les amener à s'interroger sur leur rôle, leurs compétences, celles des Centres d'activités régionales et des programmes, et à envisager éventuellement une restructuration qui permettrait de faire intervenir d'autres partenaires et des sources d'expertise extérieures;
4. privilégier l'approche « en réseaux » pour les trois catégories de la CMDD (autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG);
5. inciter à une collaboration étroite et suivie entre les CDD nationales et la CMDD ainsi qu'entre la CDD des NU et la CMDD, notamment après une analyse du type de relation à développer ainsi que des voies et moyens utiles et nécessaires à la mise en place d'une stratégie de coopération;
6. saisir l'occasion du Bilan pour poser aux Parties contractantes la question de la méthode de travail de la CMDD : soit poursuite du système actuel, soit introduction de nouveaux intervenants comme les organisations internationales pour les questions où le PAM manque de l'expertise nécessaire;
7. le mode opératoire retenu pour la rédaction des recommandations est le suivant : le Secrétariat et les deux experts de l'équipe de préparation du Bilan établiront des propositions de recommandations qui seront adressées aux membres de la Commission vers le 15 juillet 2000; sur la base des observations des membres, le Secrétariat et les experts concernés ainsi que d'autres membres éventuels se réuniront dès que possible vers le 20 septembre à l'invitation de la Tunisie, pour établir la version finale des recommandations ainsi qu'une ébauche de la Déclaration.

II. 6^e RÉUNION DE TUNIS ET SON ORDRE DU JOUR

- a. les dates arrêtées sont celles du mardi 14 au vendredi 17 novembre 2000;
- b. la proposition initiale d'ordre du jour a été révisée comme suit pour tenir compte de l'adoption éventuelle d'une Déclaration par le Segment ministériel :
 - 1. les deux premières journées, consacrées principalement au Bilan stratégique, comporteront une plénière suivie de séances de travail ad hoc sur les performances, la coopération régionale, les recommandations et la Déclaration; elles seront conclues par une nouvelle séance plénière;
 - 2. le Segment ministériel se réunira le jeudi 16 en vue d'adopter la Déclaration, après présentation par les Ministres de leur vision pour la Méditerranée ainsi que d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable, sur la base de lignes directrices qui seront fournies par le Secrétariat ;
 - 3. après le Segment ministériel, la CMDD siègera à nouveau en plénière pour se consacrer aux points restants de l'ordre du jour jusqu'à la clôture de la réunion le vendredi 17 novembre 2000.

III. ÉTAT DES TRAVAUX DES GROUPES THÉMATIQUES

Le Comité directeur a pris bonne note de l'état d'avancement des travaux des groupes de travail sur les trois thèmes encore en cours : « industrie et développement durable », « libre-échange et environnement » et « gestion urbaine ». Il sollicite et encourage une participation dynamique aux activités préparatoires concernant ces thèmes de manière à aboutir à des recommandations réalistes et pratiques.

IV. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CMDD

- a. Le Comité directeur approuve et encourage la réalisation d'études pilotes, et notamment jumelées, pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la CMDD;
- b. ces études pilotes devront servir aussi à l'élaboration de lignes directrices qui seront présentées à la prochaine réunion des Points focaux du PAM pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la CMDD, conformément à une décision de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes.

V. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DES NOUVEAUX THÈMES

- a. Le Comité directeur confirme la méthode retenue pour le choix d'éventuels nouveaux thèmes : études de préfaisabilité selon les quatre critères préalablement retenus permettant d'établir une première liste prioritaire à la 6^e réunion de Tunis et une liste définitive à la 7^e réunion prévue en Turquie;
- b. dans le choix des thèmes, il sera également tenu compte des recommandations du Bilan stratégique et de la Déclaration qui seront adoptés à Tunis.

VI. COOPÉRATION AVEC LA CDD/ONU

- a. le Comité directeur a pris acte de l'annulation, par la CDD/ONU, de l'organisation conjointe de la sixième CMDD ainsi que de sa participation à la réunion de Tunis;
- b. il convient de saisir l'occasion des activités préparatoires de RIO+10 (Sommet de la Terre II) pour poursuivre la coopération avec la CDD/ONU, notamment avec les résultats du Bilan stratégique, et éventuellement instaurer une coopération avec d'autres instances comme les commissions économiques régionales.
- c. La 6^e réunion de Tunis devrait permettre de rappeler à tous les membres de la CMDD qu'ils doivent, d'une manière générale, adopter une stratégie de présence et de participation active de la Commission dans tous les forums et processus internationaux pertinents;
- d. Le Comité directeur demande au Secrétariat d'inviter à la réunion de Tunis des 14-17 novembre 2000 tous les acteurs et organisations actifs dans le domaine de l'environnement-développement en Méditerranée et dans d'autres régions du monde.

Annexe III
Sixième réunion de la CMDD , 14-17 novembre 2000, Tunis
Projet d'ordre du jour provisoire

	14 novembre	15 novembre	16 novembre	17 novembre
9h-11h	<u>S1 Plénière:</u> <Ouverture <Adoption de l'ordre du jour <Examen du Bilan stratégique et débat général	<u>S5 Séances de travail ad hoc:</u> (suite)	<u>S9 Plénière:</u> <Segment ministériel sur le développement durable en Méditerranée, vision pour la région et rôle de la CMDD/PAM. Présentations par les Ministres et Chefs de Délégations	<u>S13 Plénière:*</u> <Études de pré faisabilité de nouveaux thèmes: sélection et fixation de priorités
11h-11h30	Pause café			
11h30-13h	<u>S2 Plénière:</u> <suite discussion Bilan Stratégique; <organisation des séances de travail ad hoc	<u>S6 Séances de travail ad hoc:</u> (suite et fin)	<u>S10 Plénière:</u> <Suite Segment ministériel <u>Présentations et débats</u>	<u>S14 Plénière: *</u> < Mise en œuvre et suivi des recommandations de la CMDD
13h-14h30	Pause déjeuner			
14h30-16h30	<u>S3 Séances de travail ad hoc (4) :</u> <Renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement et le développement durable; < Coopération régionale et internationale; < Recommandations et propositions d'action; < Déclaration Ministérielle	<u>S7 Plénière :</u> <Résultats des débats des séances de travail ad hoc.	<u>S11 Plénière:</u> < Déclaration Ministérielle, Adoption	<u>S15 Libre *</u> (préparation du relevé de conclusions par le Secrétariat)
16h30-17h	Pause café			
17h-18h30	<u>S4 Séances de travail ad hoc:</u> (suite)	<u>S8 Plénière:</u> < Examen et adoption des recommandations et actions proposées pour une stratégie cadre sur le développement durable en Méditerranée.	<u>S12 Plénière: *</u> Présentation des activités groupes de travail thématiques: <Libre-échange; <Industrie; <Développement urbain.	<u>S16</u> Adoption du relevé de conclusions et décisions

* **Options:** Séances de travail ad hoc en 3 groupes sur les activités thématiques en S12 puis séances de travail ad hoc en 3 groupes sur les études de pré faisabilité en S13; enfin résultats de S12 et S13 en S14. En conséquence, S15 serait alors consacré à la mise en œuvre et au suivi des recommandations de la CMDD.

Annexe IV
LISTE DES PARTICIPANTS

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK ISLANDS
(EOAEN)**

M. Georges Giourgas
Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development
of Greek Islands (EOAEN)
17, Av. des Phalenes
Bruxelles 1000 Belgique

Tel: 322 6485726
Fax: 322 6485725
E-mail: g.giourgas@freebel.net

**CITY OF ROME
VILL E DE ROME**

Mr Franco la Torre
ECOMED
26, Via di Porta Lavernale
00100 Rome
Italy

Tel: 39 06 5783564
Fax: 39 065781448
Email: ecomed@romacivica.net

MONACO - MONACO

S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire
Chargé du suivi des questions d'environnement

Direction des relations extérieures
Coopération internationale
Tel: 377 93158333
Fax: 377 93158888/93154208
E-mail:bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique
Direction des relations extérieures
Coopération internationale
16 Boulevard de Suisse
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158148
Fax: 377 93509591
Email: pvanklaveren@gouv.mc

MALTA-MALTE

Mr Louis Vella
Principal Environmental Expert
Environment Protection Department
Floriana CMR02
Malta

Tel: 356 232022
Fax: 356 241378
Email: lovella@waldonet.net.mt

TUNISIA - TUNISIE

M. Belgasem Henchi
Chef du Cabinet

M. Khalil Attia
Directeur Général de l'Environnement
Tel: 216 1 704000, 702779
Fax: 216 1 238411
Email: partenaires@rdd.tn

Ministère de l'Environnement et
de l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord
B.P. 52
2080 Ariana
Tunisie
Tel: 216 1 704000

Mr Beshir Ben Mansour

Président, Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
rue du Cameroun-Belvédère
Tunis, Tunisie
Tel: 216 1 840221
Fax: 216 1 848069

TURKEY - TURQUIE

Ms Kumru Adanali
Division Chief
Foreign Relations Department
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 KM, Bilkent
06100 Ankara, Turkey
Tel: 90 312 2851705
Fax: 90 312 2853739
Email: kumrua@hotmail.com

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE SECRETARIAT DE
LA CMDD**

Mr Lucien Chabason

Coordinator
Tel: 30 1 7273101
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator
Tel : 301 72573 126
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece
Tel: 30 1 7273100
Fax: 30 1 7253197
E-mail: unepmedu@unepmap.gr

M. Mohamed Ennabli

Consultant
1, rue Malchus 2070
La Marsa
Tunisia
Tel: 216-9336910
E-mail: mohamed.ennabli@gnet.tn

M. Harry Coccossis

Consultant
Nikis 44
15123 Marousi
Athens
Greece
Tel: 301 6800052
Fax: 301 6800053
E-mail: hkok@aegean.gr